

UNC 2020-2021

PROCEDURE UTILISATION VESTIAIRES ET DOUCHES

Processus maîtrise du COVID19

L'utilisation des vestiaires est autorisée à partir du 13 septembre 2020 sous certaines conditions d'usage à respecter :

1. Les personnes utilisatrices des vestiaires sont obligatoirement inscrites sur le relevé de présence de la journée ou de la séance
2. le nombre de personne dans chaque vestiaire ne dépasse pas **3 personnes simultanément**
3. chaque personne utilisatrice se donne un **espace de 4m²**
4. les vêtements peuvent être mis sur les porte-manteaux dans l'espace aloué
5. des vêtements de deux personnes différentes ne peuvent être sur le même espace
6. les douches sont utilisables selon le même principe de distanciation, la désinfection des douches n'est pas nécessaire
- 7. les bancs et porte-manteaux sont systématiquement désinfectés par le dernier utilisateur du groupe de 3 personnes**

un bidon pulvérisateur de 5l avec canne rempli de solution désinfectante homologuée à 2% est mis à disposition des utilisateurs dans le vestiaire